

CHAS



BULLETIN MUNICIPAL N°27

JANVIER 2022



Le conseil municipal

Maire : **Bernadette DUTHEIL**

1^{er} Adjoint : **Joseph BELGARDE**

2^{ème} Adjointe : **Julie COUPERIER**

3^{ème} Adjointe : **Brigitte HUGUET**

Conseillers : **Cécile BANVILLET, Sandrine CHAUFOUR, Sébastien DORCHIES, Raphaël MANNEVILLE, Julien MILLON, Denis ROCHE et Catherine VILLENEUVE**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 9h à 12h et 14 h à 16h

Jeudi : 9h à 12h

2^e et 4^e Samedi : 9h à 12 h

Site internet : www.chas.fr

Tel : 04 73 68 17 67

Adresse mail : mairie@chas.fr

Syndicats Intercommunaux

SIAREC

Titulaire : Joseph BELGARDE

Suppléant : Julien MILLON

SICER

Catherine VILLENEUVE

Raphaël MANNEVILLE

SIVOS

Sandrine CHAUFOUR

Julie COUPERIER

SIAEP

Titulaire : Julie COUPERIER

Suppléant : Joseph BELGARDE

Mission Locale

Titulaire : Cécile BANVILLET

Suppléant : Brigitte HUGUET

CNAS

Cécile BANVILLET

EPF

Titulaire : Sandrine CHAUFOUR

Suppléant : Bernadette DUTHEIL

AFVA

Brigitte HUGUET

Sébastien DORCHIES

Correspondant Défense

Raphaël MANNEVILLE

SIEG

Titulaire : Joseph BELGARDE

Suppléant : Raphaël MANNEVILLE

SEMERAP

Bernadette DUTHEIL

SBA

Bernadette DUTHEIL

Commissions Communales

Commission Bâtiments, Urbanisme et Voirie

Joseph BELGARDE, Sandrine CHAUFOUR, Bernadette DUTHEIL, Brigitte HUGUET, Julien MILLON et Catherine Ville-neuve.

Commission Culture, Fêtes et Sport

Cécile BANVILLET, Bernadette DUTHEIL, Sébastien DORCHIES, Catherine VILLENEUVE, Raphaël MANNEVILLE et Julien MILLON.

Commission Patrimoine

Julien MILLON, Brigitte HUGUET, Sébastien DORCHIES et Julie COUPERIER.

Commission Communication

Raphaël MANNEVILLE, Joseph BELGARDE, Julie COUPERIER et Sandrine CHAUFOUR.

Commission d'Appel d'Offres

Joseph BELGARDE, Bernadette DUTHEIL, Brigitte HUGUET, Julien MILLON, Denis ROCHE et Catherine VILLENEUVE

Commission d'Action Sociale

Président membre de droit : Bernadette DUTHEIL

Conseillers élus : Sandrine CHAUFOUR et Julie COUPERIER

Membres nommés : Yvonne BASTET, Lucienne BERTRAND, Bernard CHALARD, Bernadette CRUCHAND, Liliane DESSITE.

Commission Communale des Impôts Directs

Président membre de droit : Bernadette DUTHEIL

Conseillers élus : Joseph BELGARDE, Catherine VILLENEUVE et Brigitte HUGUET.

Membres nommés titulaires : Cécile BANVILLET, Brigitte HUGUET, Éric BOUCHAUDY, Bernard CHALARD, Jean-Paul DAL MORO.

Membres nommés suppléants : Jean-Yves BLANC, Pierre CHOUVY, David COUFORT, Yves BERTRAND, Liliane DESSITE, Sérina DONAUX.

Commission Sécurité Routière

Julie COUPERIER, Cécile BANVILLET, Sébastien DORCHIES, Bernadette DUTHEIL et Raphaël MANNEVILLE.

Responsable publication :

Bernadette Dutheil

Conception :

Joseph Belgarde, Sandrine Chaufour, Julie Couperier, Bernadette Dutheil

Crédit photos :Thierry BOISSERET, Alice CHALARD, Frédéric CHAUFOUR, Julie COUPERIER, Christiane HIRSH, Brigitte HUGUET, Patrick SOUDRY

Réalisation : Imprimerie Print Conseil

28,avenue Jean Moulin
63540 Romagat
tel 04 73 90 11 02

Tirage : 250 exemplaires

LE MOT DU MAIRE

Au seuil de cette nouvelle année, je tiens à présenter tous mes vœux de santé, bonheur et réussite pour chacun de vous ainsi que pour vos parents et amis.

En ce début d'année nous avons dû annuler la cérémonie des vœux du maire ainsi que le repas des anciens. Souhaitons qu'enfin cette année 2022 soit plus simple à vivre que les deux précédentes et que nous puissions profiter pleinement des occasions de rencontre (festives ou non) tout au long de l'année.

L'année 2022 comporte quatre rendez-vous électoraux:

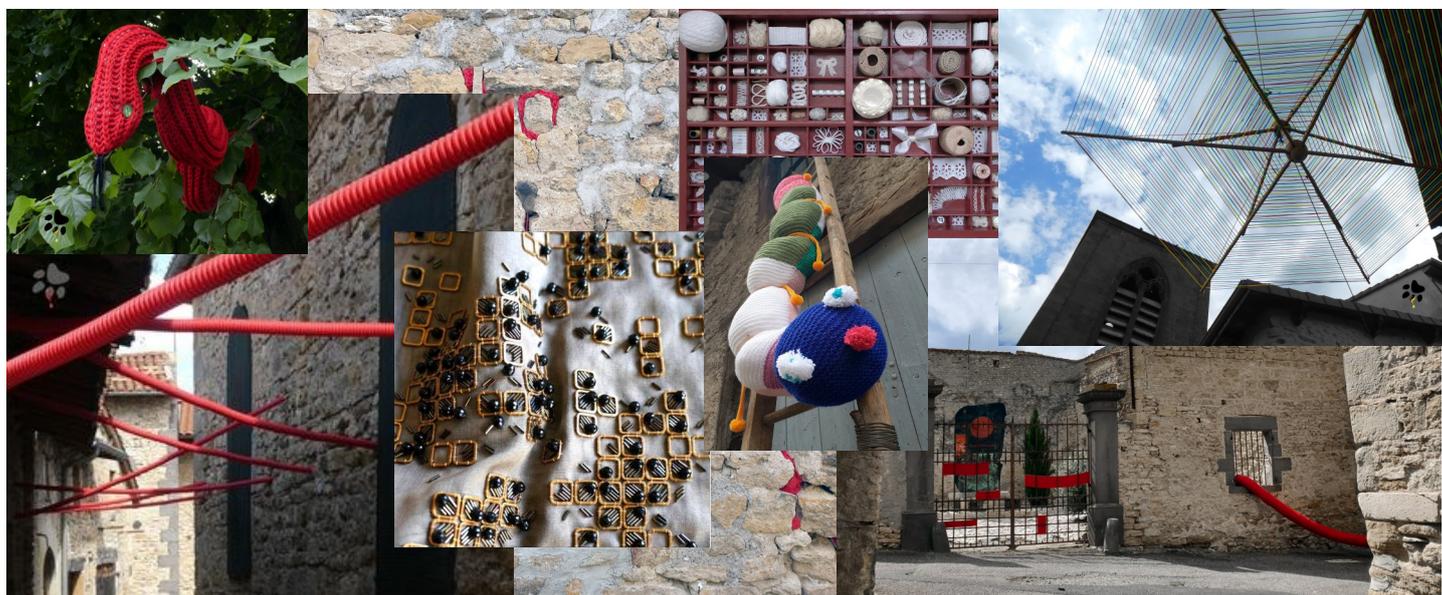
- L'élection du président de la République se déroulera :
 - * le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
 - * le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.
- Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés.

Sur la période du 29 janvier au 19 février, nous allons réaliser le recensement de la population. L'agent recenseur, notre secrétaire, Madame Sandrine Rochon prendra contact avec vous. Veuillez lui réserver le meilleur accueil. Il vous sera possible de répondre à cette enquête soit par internet (solution à privilégier), soit en complétant le questionnaire papier.

En 2022, nous envisageons de terminer les travaux de voirie rue de la côte et rue du puits et de réaliser les travaux de réaménagement du Fort. Les travaux dans le fort vont se poursuivre jusqu'à l'automne et je présente par avance toutes mes excuses aux riverains pour la gêne occasionnée par ce chantier.

Le maire

Bernadette Dutheil



CÉRÉMONIES

En 2021 les 3 cérémonies commémoratives du 8 mai, du 11 novembre et de la rafle du 16 décembre ont eu lieu comme chaque année et ont permis un instant de recueillement afin de célébrer les événements et saluer le courage de nos aïeux.



Le 11 octobre 2021, nous avons eu l'honneur d'assister à la décoration du Mérite Agricole de Monsieur Alain Chouvy . La médaille été remise par Monsieur le Sénateur Eric Gold. Cette belle cérémonie s'est déroulée en la présence de nombreux habitants, de diverses personnalités politiques et aussi de nombreux amis venus féliciter Alain.

Quelques mots sur son parcours, Alain a toujours baigné dans le monde agricole depuis son plus jeune âge, à 18 ans il obtient son diplôme BTA (Brevet technicien agricole), il s'associe d'abord avec son père et son frère pour former un GAEC puis ensuite il fonde son entreprise de travaux agricole, son activité s'étendra jusqu'à la région bordelaise.

Homme actif et citoyen engagé, il intègre l'équipe municipale en tant que conseiller puis devient Maire de sa commune en 2008 .



ÉCOLE

Ce mois de septembre a vu la fermeture de notre école de Chas et le rattachement à la commune de Chauriat. Ces changements ont été bien vécus tant par les enfants que par les parents qui ont pu apprécier par le biais d'une pré-visite ,la qualité de l'infrastructure et de l'accueil de l'école de Chauriat. Vos délégués à l'enfance ont pris leurs fonctions au conseil d'école de Chauriat en tant que référents de la commune de Chas. Ils sont à votre disposition pour servir de lien et porter votre voix de parents au sein des commissions Mais notre école n'est pas à l'arrêt pour autant . Elle a trouvé une nouvelle jeunesse en devenant un site du Relais Petite Enfance de la communauté de communes. Des travaux de rafraichissement ont été conduits au mois d'octobre pour offrir un espace chaleureux et convivial aux petits de moins de 3 ans.



La deuxième classe a été convertie en salle de réunion. Cette salle pourra être louée au tarif de 50 € par jour.



Le club « Automne radieux » a dès à présent adopté le lieu pour y tenir ses réunions hebdomadaires du jeudi.

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2021

ANTENNE RELAIS

L'antenne relais de téléphonie mobile installée par Orange a été mise en service le 15 juillet 2021.

Grâce à cet équipement, l'usage d'un téléphone mobile est maintenant possible sur la commune de Chas



TRAVAUX RUE DE LA CÔTE ET RUE DU PUIIS

Des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement ont été réalisés par le SIAREC (Syndicat d'assainissement de la région de Clermont) rue de la côte et rue du puits. Conjointement, le SBL (Syndicat de Basse Limagne) a remplacé des conduites d'eau potable rue de la côte et rue du château d'eau.



Rue du château d'eau

CIMETIÈRE

Au cours de l'année 2021, il a été procédé à la rénovation du mur du cimetière.



Cinq cavurnes ont été installées. Elles sont disponibles au tarif de 450 € pour une concession cinquantenaire.



Rue de la côte

Début 2022, la commune fera réaliser un revêtement sur ces chaussées dégradées par les travaux.

TRAVERSE DE BOURG RUE DU PRÉ BATIER

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la commune de Chas ont réalisé conjointement des travaux d'aménagement rue du Pré Batier. Les participations financières sont de 65 000 € pour le Département et 45 000 € pour la commune. La commune a également participé au financement des travaux d'ensevelissement des réseaux électrique et de téléphone (coût environ 13 000 €).



TRAVAUX 2022

Le principal chantier prévu en 2022 est le réaménagement du Fort. Ce quartier historique, des XIV^e et XV^e siècles comporte deux monuments inscrits au titre des monuments historiques : l'église St Martin et l'ancienne porte fortifiée. Les principes de rénovation tiennent compte de la présence de ces éléments de patrimoine ainsi que des options de retenues pour la restauration de l'église. En effet, sur les conseils de la DRAC; il a été décidé de consolider la façade du chevet de l'église par la construction d'une assise maçonnée en sous-œuvre. L'aménagement de surface sera constitué de dallages et de pavés. Les travaux de consolidation de l'église ne devraient démarrer qu'en 2023. En 2022, des capteurs seront placés sous le porche afin de mesurer l'évolution des mouvements de l'édifice.

Pour le réaménagement du Fort, les principes retenus pour les aménagements de surface sont les suivants :

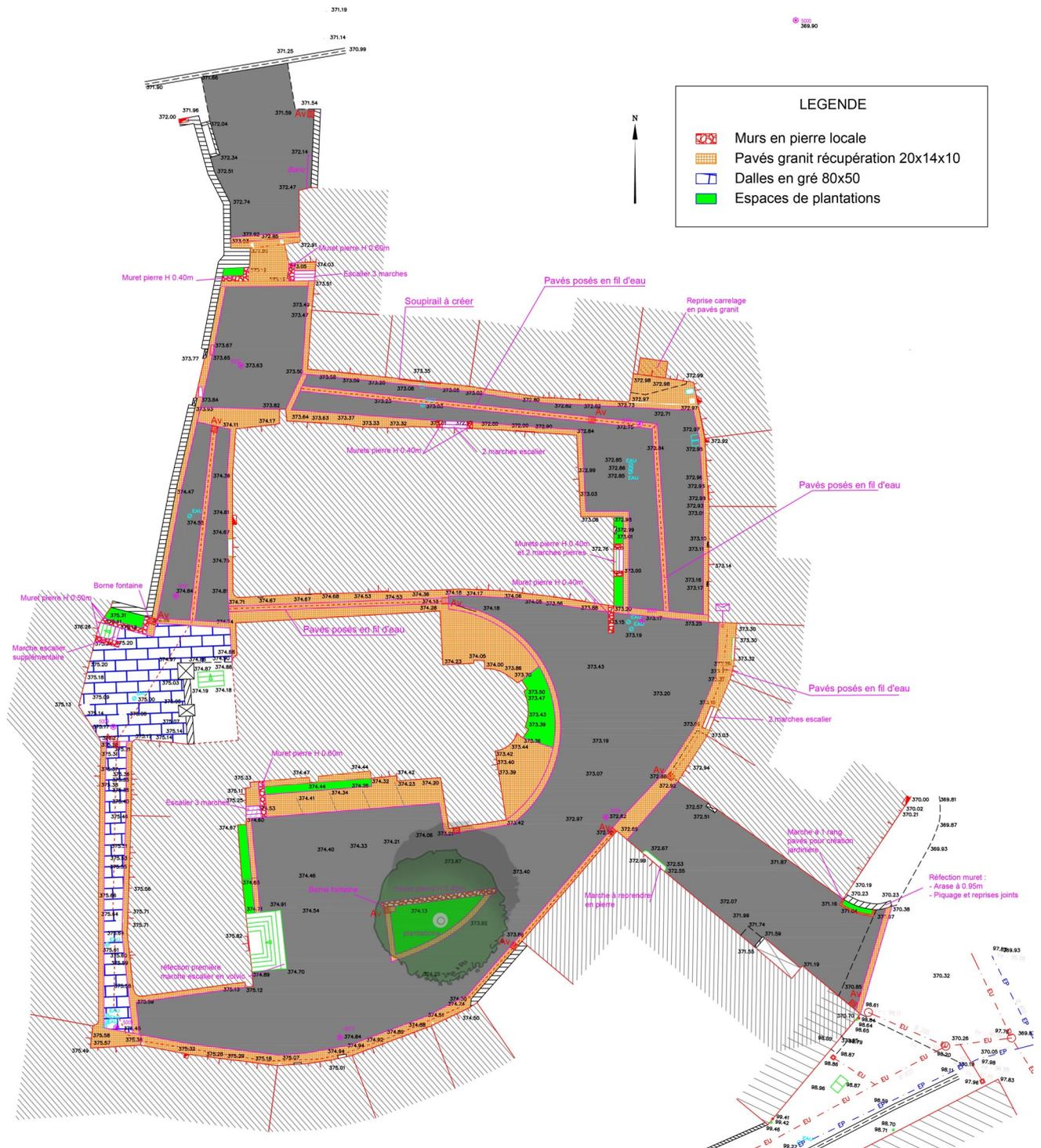
Mise en valeur de la porte et des ruelles, redéfinitions du parvis de l'église et de la place de l'ancienne mairie, création d'espaces végétalisés...

Ces travaux comprendront notamment:

- Reprise d'escaliers et murets existants
- Pose de dallages et pavages qualitatifs
- Pose de caniveaux en pavés de granit
- Aménagement d'aménités (borne fontaine, bancs sous forme de murets en pierres etc.)

En préalable aux aménagements de surface, l'ensemble des réseaux enterrés sera repris (eau potable, eaux pluviales, eaux usées, réseau basse tension, téléphone et éclairage public).

Le montant des travaux s'élève à 298 996,50 € HT. Ce programme sera subventionné par l'État et le Département ; la commune souscrira un emprunt à hauteur de 65 000 €.



INCIVILITÉS

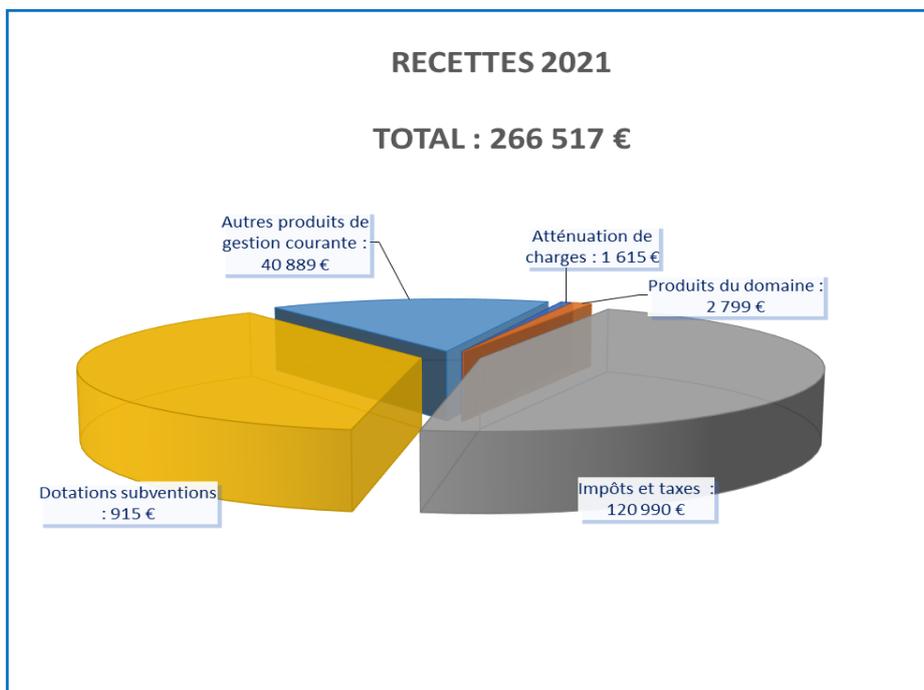
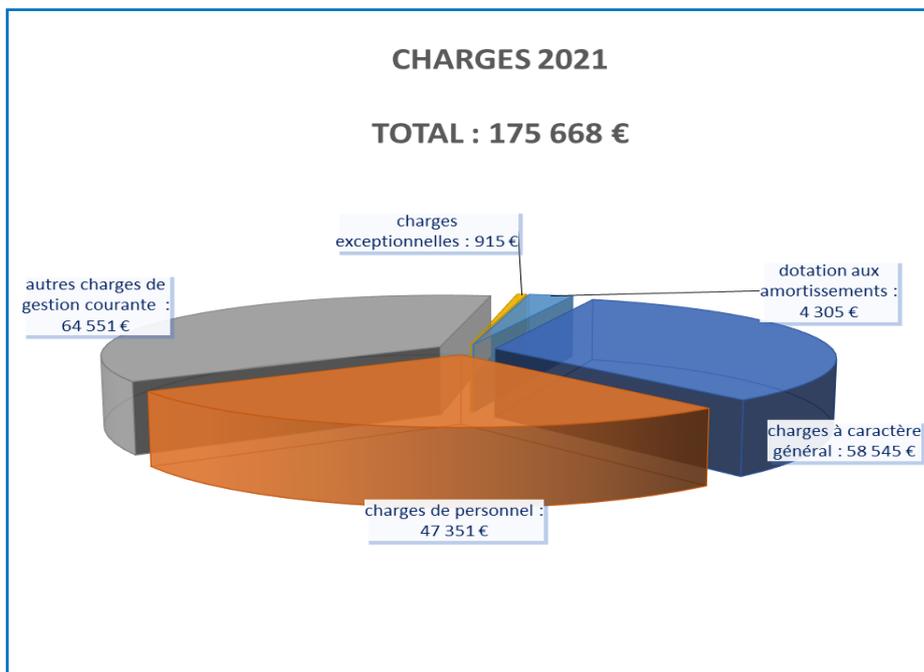


Le jeu pour enfants, installé depuis deux mois vers l'étang, et détérioré peu de temps après, des dépôts d'ordures ménagères dans les poubelles de l'étang (décision de suppression de ces poubelles à l'étang prise par la municipalité), des aboiements fréquents de chiens, des stationnements gênants et de longue durée, du brûlage de déchets verts à proximité des habitations, des poubelles rentrées plusieurs jours après la collecte des bacs...

Pour le bien-être de tous, et pour une vie harmonieuse dans notre village, chacun doit faire preuve de civisme et de responsabilité.

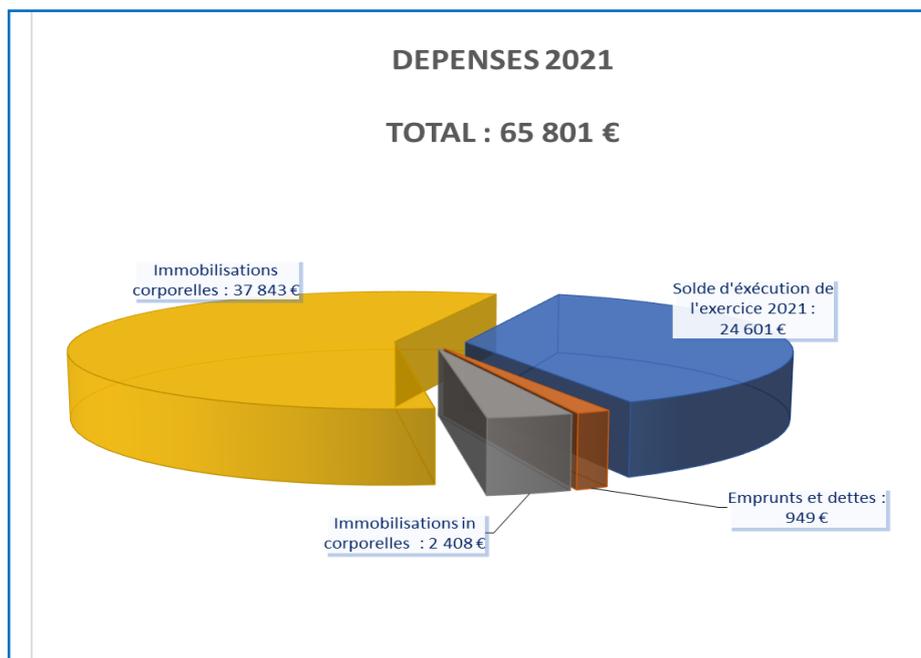
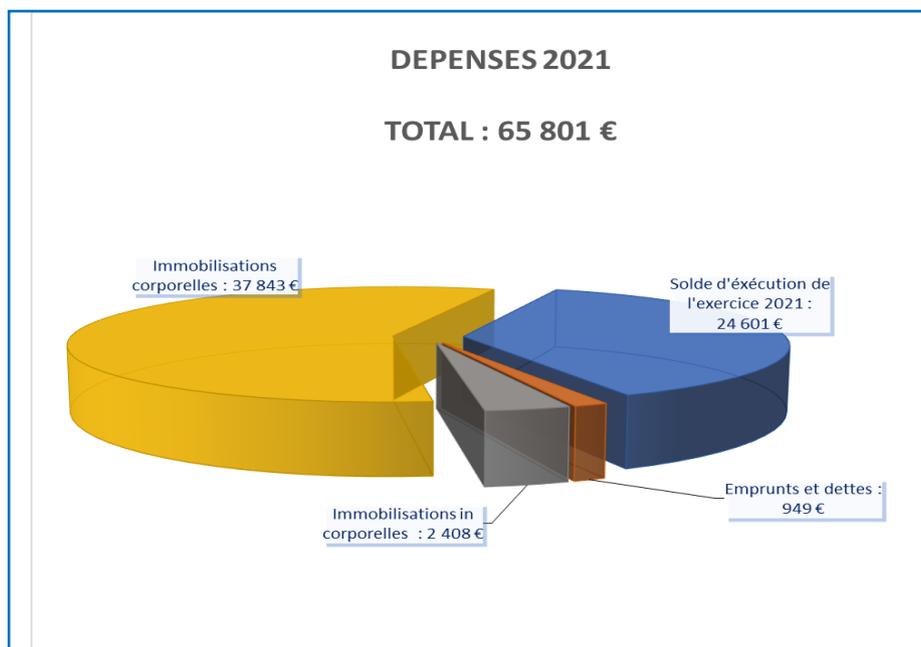
FINANCES DE LA COMMUNE DE CHAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2021



L'excédent d'exploitation de 90 909 € fera l'objet d'un virement au budget investissement pour combler le déficit de 11 411 € et faire face aux dépenses engagées en 2021 et non encore payées (rue de la côte, rue du pré Batier)

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2021



TAUX D'IMPOSITION 2021

Taxe d'habitation : 10.08 %

Taxe foncière non bâti : 110 %

Taxe foncière bâti : 37.16 %

En 2021, seuls 20% des contribuables ont dû payer une taxe d'habitation. Mais cet impôt n'est plus reversé à la commune, il est conservé par l'ETAT. En compensation de la perte de la taxe d'habitation, la part départementale de l'impôt foncier a été transférée aux communes

Pour la commune de Chas le taux d'imposition 2021 devient : **16.68 %** (ancien taux communal) + **20.48 %** (taux départemental), soit **37.16 %**.

Cette modification de l'impôt n'entraîne aucune augmentation de la pression fiscale

TARIFS COMMUNAUX

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES (capacité 100 personnes)

Location réservée aux personnes habitant la commune :

HIVER (du 1er octobre au 31mai)	150 €
ÉTÉ (du 1er juin au 30 septembre)	100 €
Apéritif, vin d'honneur, location en semaine	50 €

CAUTION : égale au montant de la location plus une caution « ménage » de 50 €. Une réservation n'est prise en compte que lorsque le chèque de caution est déposé. Une réservation fait lieu de location définitive.

LOCATION DE LA SALLE DE RÉUNION à l'ancienne école (capacité 40 personnes)

50 € par jour **pour un usage professionnel**

CAUTION : égale au montant de la location plus une caution « ménage » de 50 €. Une réservation n'est prise en compte que lorsque le chèque de caution est déposé. Une réservation fait lieu de location définitive.

CIMETIÈRE : TARIF DES CONCESSIONS	
CONCESSIONS CINQUANTENAIRES : 2,5m X 1m	
Simple :	80 €
Double :	160 €
CAVURNES CONCESSIONS CINQUANTENAIRES : 450 €	450 €

BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022 et remercient tous les généreux donateurs de livres ainsi que les lecteurs petits et grands.

La bibliothèque est ouverte le dernier dimanche de chaque mois de 10h à 11h selon le calendrier 2022 ci-dessous.

Dimanche 30 janvier	Mme Ladouble
Dimanche 27 février	Mme ou M. Chalard
Dimanche 27 mars	Mme Bertrand
Dimanche 24 avril	Mme Molle
Dimanche 29 mai	Mme Ladouble
Dimanche 26 juin	Mme ou M. Chalard
Dimanche 31 juillet	Mme Bertrand
Dimanche 28 août	Mme Molle
Dimanche 25 septembre	Mme Ladouble
Dimanche 30 octobre	Mme ou M. Chalard
Dimanche 27 novembre	Mme Bertrand
Dimanche 18 décembre	Mme Ladouble

Contacts :

Mme Bertrand : 04 73 68 17 51

Mme Ladouble : 04 73 73 72 34

Mme ou M. Chalard : 04 73 68 17 25

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Carte d'identité - Passeport

Les enfants doivent posséder leur propre pièce d'identité.

Pour le passeport et la carte d'identité, il faut faire une pré-demande sur le site du service public. Un numéro de dossier vous est attribué, il est nécessaire pour prendre rendez-vous pour la prise des empreintes digitales.

Une carte d'identité est valable 15 ans pour un adulte et 10 ans pour un enfant mineur.

Le passeport biométrique a remplacé le passeport électronique depuis 2009. La validité du passeport biométrique est de 10 ans pour un adulte et 5 ans pour les mineurs.

Seules 22 communes du Puy-de-Dôme sont équipées d'une station biométrique. Les 3 mairies les plus proches sont les suivantes :

MAIRIE DE PONT DU CHÂTEAU

Place de l'hôtel de ville
BP2
63430 PONT DUCHATEAU
www.-pont-du-chateau.fr

MAIRIE DE LEZOUX

Place de La mairie
BP49
63190 LEZOUX
tel : 04 73 73 01 000.fr
www.lezoux.fr

MAIRIE DE COURNON D'Auvergne

Place de la mairie
BP158
63804 COURNON D'Auvergne
tel : 04 73 69 90 00
www.cournon-auvergne.fr

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale doit être effectuée dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire. La mairie vous remettra une **ATTESTATION DE RECENSEMENT**

Autorisations d'urbanisme

Toute personne physique ou morale, publique ou privée qui a l'intention d'édifier ou de transformer une construction doit **déposer une demande en mairie** :

- **Demande de permis de construire** pour par exemple une construction nouvelle, une transformation de grange en maison ou toute affectation nouvelle supérieure à 40m².
- **Déclaration de travaux** pour une construction ne créant pas de surface supérieure à 40m², ou le ravalement de façades, la création d'ouvertures, la rénovation d'ouverture ...

Ou en ligne :

Il vous est désormais possible de déposer votre dossier de Permis de Construire (construction d'une maison individuelle par exemple, ...), Déclaration Préalable (par exemple : garage, abri de jardin, pergola, extension, toiture, façade, piscine ...), Permis d'Aménager, Permis de Démolir, Certificat d'Urbanisme, déclaration d'Intention d'Aliéner directement en ligne, 24h/24, 7jours/7, depuis chez vous.

Le dépôt d'un dossier papier en mairie reste possible.

lien d'accès : <https://replay.geosphere.fr/login>

NUMÉROS UTILES

Billom Communauté		
Billom communauté	7, avenue Victor Cohalion 63160 Billom	04 73 73 43 24
CLIC	21, rue St Loup 63160 Billom	04 73 60 48 85
Épicerie Solidaire	avenue Victor Cohalion 63160 Billom	04 73 79 92 21
RPE	63160 Billom	04 73 73 43 28
Autres services		
Régie de territoire	6, avenue de la gare 63160 Billom	04 73 84 78 30
SIVOS	35, avenue de la gare 63160 Billom	04 73 68 56 04
SBA	13 rue Joaquin Perez 63 201 Riom	04 73 647 4 44
Mission locale	24 Rue Saint-Loup 63160 Billom	08 90 16 01 55
Maison des solidarités	Avenue de la République 63160 Billom	04 73 60 71 70
API	15, place des Dômes 63800 Cournon	04 73 77 73 13
Commerces		
Auberge du vieux four	2, rue du vieux four 63160 CHAS	04 73 68 17 79
Boulangerie Lebrat	3, place Lafayette 63117 Chauriat	04 73 68 19 07

INFORMATIONS SBA



CALENDRIER DES COLLECTES 2022 Chas



Ordures Ménagères collectées le **JEUDI EN SEMAINE PAIRE**



Emballages Recyclables collectés le **JEUDI EN SEMAINE IMPAIRE**

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 S Férié 52	1 M	1 M	1 V	1 D Férié	1 M
2 D	2 M	2 M	2 S 13	2 L	2 J
3 L	3 J 05	3 J 09	3 D	3 M	3 V 22
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J 18	5 D
6 J 01	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L Férié
7 V	7 L	7 L	7 J 14	7 S	7 M
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D Férié	8 M
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J 23
10 L	10 J 06	10 J 10	10 D	10 M	10 V
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J 19	12 D
13 J 02	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L
14 V	14 L	14 L	14 J 15	14 S	14 M
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J 24
17 L	17 J 07	17 J 11	17 D	17 M	17 V
18 M	18 V	18 V	18 L Férié	18 M	18 S
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J 20	19 D
20 J 03	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L
21 V	21 L	21 L	21 J 16	21 S	21 M
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J 25
24 L	24 J 08	24 J 12	24 D	24 M	24 V
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J Férié	26 D
27 J 04	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L
28 V	28 L	28 L	28 J 17	28 S 21	28 M
29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M 26
30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J
31 L	31 J	31 J	31 M	31 M	

*Collecte exceptionnelle des ordures ménagères et des emballages recyclables pour assurer la transition entre le calendrier 2021 et 2022

JEUDI



Je sors mon bac quand il est plein



Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je rentre le bac une fois vidé



Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert



Mon bac ne déborde pas. Je ne dépose pas de sacs à côté du bac



Ordures Ménagères collectées le **JEUDI EN SEMAINE PAIRE**



Emballages Recyclables collectés le **JEUDI EN SEMAINE IMPAIRE**

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 V	1 L	1 J	1 S	1 M Férié	1 J
2 S 26	2 M	2 V 35	2 D	2 M	2 V 48
3 D	3 M	3 S	3 L	3 J 44	3 S
4 L	4 J 31	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L
6 M	6 S	6 M	6 J 40	6 D	6 M
7 J 27	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M
8 V	8 L	8 J 36	8 S	8 M	8 J 49
9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V
10 D	10 M	10 S	10 L	10 J 45	10 S
11 L	11 J 32	11 D	11 M	11 V Férié	11 D
12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L
13 M	13 S	13 M	13 J 41	13 D	13 M
14 J Férié 28	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 V	15 L Férié	15 J 37	15 S	15 M	15 J 50
16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V
17 D	17 M	17 S	17 L	17 J 46	17 S
18 L	18 J 33	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L
20 M	20 S	20 M	20 J 42	20 D	20 M
21 J 29	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M
22 V	22 L	22 J 38	22 S	22 M	22 J 51
23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 D	24 M	24 S	24 L	24 J 47	24 S
25 L	25 J 34	25 D	25 M	25 V	25 D Férié
26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L
27 M	27 S	27 M	27 J 43	27 D	27 M
28 J 30	28 D	28 M 39	28 V	28 L	28 M
29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J 52
30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 D	31 M		31 L		31 S



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Je contacte le SBA en cas de déménagement



Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine



Je dépose mes déchets dangereux et mes encombrants en déchèterie (Accès gratuit) Les ordures ménagères ne sont pas acceptées



Je jette mes emballages verre dans la colonne à verre



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé

RÉFORME DES SERVICES PUBLICS—FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE BILLOM

Au 1er janvier 2022, une nouvelle organisation territoriale des finances publiques a été mise en place. Les tâches de gestion de la trésorerie de Billom sont transférées au centre de gestion comptable (SGC) de Thiers. Des services de proximité sont mis en place sur le territoire de Billom communauté à destination des élus et des usagers :

- Un conseiller aux décideurs est installé à la mairie de Billom. Il a pour mission d'appuyer et de soutenir les collectivités locales par des missions de conseil, il assurera également la liaison avec le service de gestion comptable,
- Pour les usagers, des accueils de proximité sont mis en place à l'espace France Services à Saint Dier et dans des permanences à la mairie de Billom. Ce service réalisé par un agent des finances publiques a pour objet de traiter des questions relatives à la fiscalité (impôt sur le revenu, cadastre, enregistrement, impôt des entreprises..) ou de questions relatives à des factures de crèche ou de cantine par exemple.

VOUS POUVEZ AUSSI PAYER VOS FACTURES



OU



Pour payer en espèces* ou par carte bancaire :

vos impôts, amendes, avis de cantine, de crèche, d'hôpital...

rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* dans la limite de 300€

Buralistes à proximité

À Billom :

M. DUFRENNE – 1 rue Carnot
Mme LEFEVRE – 18, rue du colonel Mioche

À Lezoux :

HALL DE PRESSE – 7 rue du Commerce
LE SAVANE – 6 rue Porte Neuve

À Cournon d'Auvergne :

BRASSERIE DU ROND POINT – 1 avenue d'Aubièrre
LE DÔME – 43 avenue de la Libération

À Vertaizon :

M. BONHOMME – 1 rue du Commerce
LE SULKY'S – 56 avenue Jacques Duclos

À Pont-du-Château :

LE BRAZZA – 4 place de la République
TABAC PRESSE – 2 avenue de Clermont

À Pérignat-sur-Allier :

LE BAR TABAC – 26 avenue de l'Allier

SIVOS

Le SIVOS de la région de Billom est un Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale.

En raison d'un bilan financier 2021 maussade, le comité syndical a décidé d'augmenter la contribution des communes à hauteur de 1,50 €/habitant/an, soit une nouvelle participation qui s'établit à 4,73 €/habitant/an et ce afin de ne pas trop impacter les coûts sur les usagers.

Le SIVOS propose 3 services :

- - le service de **Portage de Repas à Domicile (PRD)**
- - le **Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)** s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, malades ou dépendantes.
- - le **Service d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD)**
-

DEVIS GRATUIT POSSIBLE

TARIFS 2022

Contact :

Tel : 04 73 68 56 04 Mail : contact@sivosbillom.fr Site internet : www.sivosbillom.fr

5 boulevard Saint Roch – BP 8 – **63160 BILLOM** / Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
17 rue du Commerce - Centre commercial Les Baladayres – **63800 CURNON D'AUVERGNE**

Recensement de la population 2022



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

PARTIES PRÉENANTES

Le recensement de la population s'effectue tous les ans, mais pas sur toutes les communes.

En 2022, c'est notre tour.

- Un agent recenseur prendra contact avec vous entre le 20 janvier et le 19 février.
- Vous êtes recensés sur le lieu de votre résidence principale.
- La confidentialité des données est assurée
- Le recensement est utile pour les communes, leur financement dépend du nombre d'habitants.
- Le recensement de la population c'est gratuit, ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.
- La réponse au recensement peut se faire en retournant le questionnaire papier complété ou par internet. La solution internet est à privilégier compte tenu de la situation sanitaire.



La communauté de communes **exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences** relevant de chacun des groupes suivants :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- 1 - **Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire (plan local d'urbanisme)
- 2 - **Actions de développement économique** : gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, maintien de services à la population, de commerces de proximité et d'artisanat liés aux métiers de bouche
- 3 - **GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**
- 4 - **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs**
- 5 - **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- 6 - **Création et gestion de maisons de services au public**
- 7 - **Protection et mise en valeur de l'environnement,**
- 8 - **Politique du logement et du cadre de vie** : mise en œuvre d'un PLH et d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)
- 9 - **En matière de politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations
- 10 - **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire** : Les voiries d'accès aux zones d'activités, les voiries d'accès aux châteaux classés monuments historiques ouverts au public, la voirie d'accès à la déchetterie de Billom, la voie verte le long de l'Allier.
- 11 - **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire** : notamment la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la piscine communautaire.
- 12 - **Action sociale d'intérêt communautaire** : gestion d'un Relais Petite Enfance et du multi-accueil « Pitchouns du Jauron », soutien aux établissements d'accueil collectif du jeune enfant, coordination et animation du contrat enfance jeunesse, mise en place des outils contribuant à l'information, l'accompagnement des accueils péri et extrascolaire, étude et réflexion sur la participation à des actions de lutte contre la précarité et soutien à des structures solidaires identifiées par le conseil communautaire.

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- 13 - **SIG (Système d'information géographique) intercommunal.**
- 14 - **En matière d'actions à caractère touristique** : schéma de signalisation touristique, promotion de la randonnée, aménagement et gestion du château féodal de Mezel, étude et réflexion sur une politique de développement des hébergements touristiques
- 15 - **En matière d'assainissement**: gestion d'un service de contrôle de l'assainissement autonome et aide à la réalisation des travaux de réhabilitation des installations identifiées comme points noirs (compétence maintenant exercée par le SIAREC)
- 16 - **Dans le domaine du développement culturel et sportif** : mettre en synergie les acteurs culturels et sportifs sur le territoire, mettre en place des actions culturelles et une programmation itinérante à l'échelle du territoire, gérer le Pays d'Art et d'Histoire, organiser l'initiation et la pratique de la musique dans le cadre d'une école intercommunale, gérer et animer le réseau des bibliothèques et points lecture situés sur le territoire de la communauté.
- 17 - **Dans le domaine des transports** : prise en charge des frais de transport pour les activités piscine des écoles primaires vers la piscine communautaire de Billom, prise en charge de la desserte des foires, marchés et autres manifestations dans la limite de la programmation annuelle, participation aux réflexions et études préalables conduisant à l'amélioration de la mobilité des habitants du territoire, notamment vers le cœur métropolitain
- 18 - **Eclairage public des équipements et infrastructures communautaires**

LES FÊT'ARTS DU FORT

Fêt'arts 2021 : rétrospective d'une année mouvementée !

Sur un début d'année confiné, notre traditionnelle fête « **Alambic et Saucissons** » s'est vue annulée.



Notre **fête patronale** sous sa nouvelle formule s'est déroulée sur la journée du 3 juillet. Plus de 30 d'exposants, créateurs et producteurs locaux ainsi que les fidèles brocanteurs avaient répondu présent lors des réservations.

Malgré une météo capricieuse faisant peur à quelques frileux, qui ont déclaré forfait le matin même, notre ténacité et notre envie de festoyer nous a permis de passer à travers les gouttes de pluie.

De la descente des Chas'riottes jusqu'au concert des Cosy Shelters en passant par l'exposition Débrouill'arts, la ferme des touminis et la représentation théâtrale proposée par les troupes Arts qui Med et Es Spès, nos visiteurs nous ont fait honneur par leur présence et leur participation.

C'est peut-être notre fameux Hamburger qui nous a tous motivés à rester !!!



Durant l'été, avec la mise en place du Pass Sanitaire, les conditions d'organisation de notre **fête des associations** se sont un peu compliquées.

Soucieux d'organiser au mieux cette fête dans le respect des consignes imposées, nous avons décalé la date de quelques jours le temps de mieux nous organiser.

Merci aux nombreux épiqueuriers qui nous ont fait confiance et qui sont venus se régaler de jambon à la broche et autres préparations maison concoctées par les membres des associations du village.



Dès 15h, la terre de Lili s'est vue envahie d'une horde d'athlètes affutés, prêts à tout pour remporter le Nin'CHAS d'OR à l'issue des épreuves concoctées par toutes nos associations villageoises.



Pas moins de 11 équipes de 6 à 10 personnes se sont mesurées tout au long de l'après-midi.



Beaucoup de spectateurs se rassemblés dès 20h30 près de scène pour assister au concert groupe de Rock DIEZEL.

Félicitations aux Crins de liberté, aux Malamut's Team 63 et à Automne radieux qui se sont vus remettre respectivement les trophées d'Or , d'Argent et de Bronze par notre Conseiller Départemental M Jacky GRAND.



sont la du



Mais notre chère météo, qui jusque-là était restée clémente, nous a asséné une déferlante mettant hors service tous les équipements électriques du site et nous imposant la fin de la soirée dès 21h00. Dommage...



L'assemblée générale 2021 s'est tenue le mercredi 10 novembre à 19h00.

Le conseil d'administration s'est réuni et a élu le nouveau bureau comme suit :

Composition du bureau :

Président : Frédéric Chaufour

tel : 07 81 16 96 06

Vice Président : Lilian Couperier

Vice-présidente : Corinne Colon

Trésorière : Laurie Pireyere

Trésorier adjoint : Sylvie Goy

Secrétaire : Pauline Layec

Fêt'arts 2022 : calendrier et festivités à venir.

Créée le 6 décembre 2002, l'association fêtera cette année ses 20 ans

Samedi 22 janvier 2022 : « Alambic et saucissons » se fera en version à emporter

Samedi 2 juillet 2022 : Fête patronale avec la 4^{ème} édition du Chas'riottes Trophy, brocante et marché artisanal et producteurs (de 14h à 21h), Débrouill'arts et animations de rue, concert avec le groupe de Rock **TAUPLESS** en soirée.

Samedi 10 septembre 2022 : 3^{ème} Fête des associations avec déjeuner champêtre, jeux « Nin'CHAS Warrior » l'après midi et concert de Rock Celtic avec le groupe **TRISKEELT** en soirée à l'esplanade de l'étang.

Le bureau des Fêt'arts :

Corinne, Laurie, Sylvie, Pauline, Frédéric, Jean-Baptiste, Lilian

MALAMUT'S TEAM 63

Le Malamut's team 63 a organisé son AG le 10/12/2021 et a désigné son nouveau bureau. L'AG s'est terminée à une heure raisonnable, après quelques libations et grignoteries en tous genres.

Président : Eric Colon : ericcolon1963@gmail.com

Trésorier : Frédéric Chaufour

Secrétaire : Jean-Yves Blanc

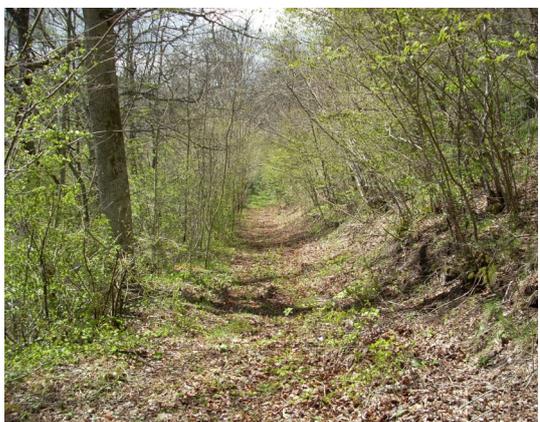


Le MT63 a ouvert un chemin communal laissé en désuétude sur la commune de Saint-Alyre-es-Montagne, après approbation du conseil municipal.

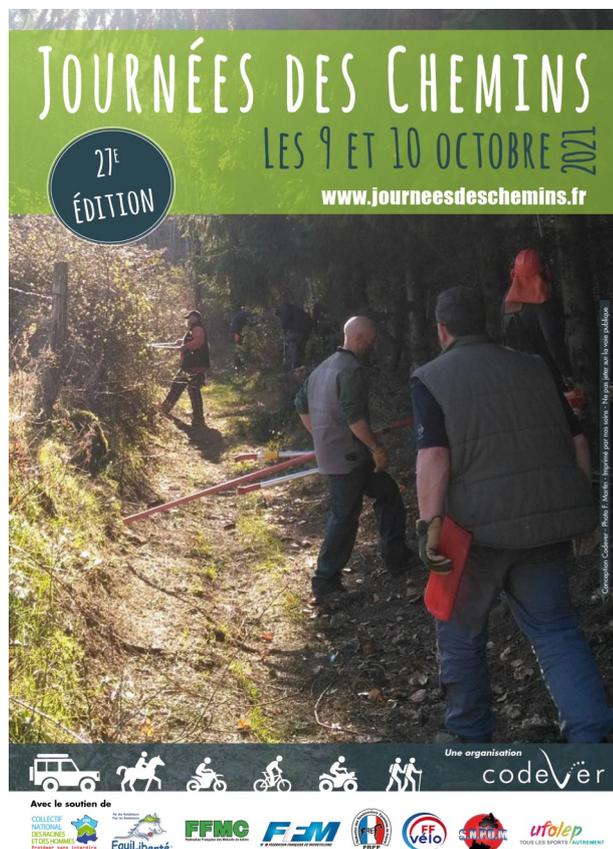
Le MT63 s'est engagé, sur demande de la municipalité de Chas, à restaurer le balisage des randonnées Chassoises, inscrites au patrimoine communal; la date de son intervention s'appliquera lors de "la journée des chemins" du CODEVER (collectif de défense des loisirs verts) prévue au printemps.

Le MT63 a grandement participé aux fêtes de juillet et septembre organisées par les Fêt'arts du fort.+

Le MT63 est resté à l'écoute d'une association Chassoise en détresse momentanée lors de la perte d'un équidé espiègle.



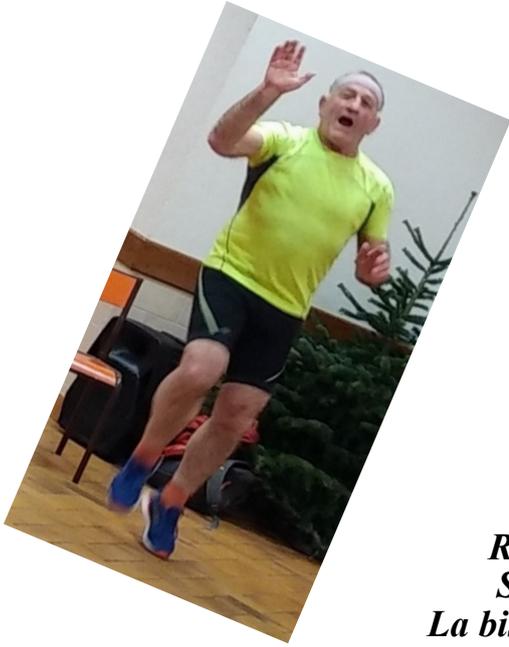
Le programme des sorties annuelles du MT63 est en discussion et sera à n'en pas douter, riche en rencontres et rebondissements conviviaux.



Le MT63 souhaite à toutes et tous, un an nouveau plein de santé, joie et bonheur.

CHAS SPORT'BIEN

*.En 2022... soyons encore plus fous !
Popeye notre Mascotte et les 56 « Chas-Sport » vous souhaitent beaucoup de rires, de folies, de gourmandises et d'épanouissement pour 2022.*



*Respectons nous
Soyons patients
La bise à toutes et à tous*



Président : Patrick Soudry :

06 88 99 30-65

Trésorier : Jean-François Perraudin

Secrétaire : Nathalie Perraudin

AUTOMNE RADIEUX



2021 s'en est allé, mais le virus est resté.

En respectant quelques gestes barrières, et en se faisant vacciner, nous avons continué à nous réunir le jeudi pour nos parties de belote et de rummykub.

Depuis quelques semaines nous nous retrouvons dans une des salles de classe de l'école, plus grande que la petite salle annexe de la salle des fêtes où, ne pouvant plus utiliser la cuisine, nous nous sentions un peu à l'étroit.

Fin juin, pour la fête du village, un long fil rouge s'est faufilé sous la porte du fort jusqu'aux grilles du château filé par quelques unes de nos mains expertes.

Pour la fête des associations, notre pétanque de table et notre casse tête chinois on connu un vif succès et notre équipe a remporté le trophée «Ninchas Warrior».

Que nous réserve 2022 ? L'avenir le dira. Un concours de belote est cependant prévu le 19 mars.

N'hésitez pas à venir vous joindre à nous.

Bonne année à tous

Composition du bureau :

Présidente : Yvonne Bastet, tél : 04 73 68 17 50

Vice-présidente : Monique Trajna

Trésorier : Bernard Chalard

Secrétaire : Edith Russo

SOCIÉTÉ DE CHASSE LES MAUVIS



Les membres de la société de chasse vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022 et remercient les propriétaires de terrains qui leur permettent d'exercer leur passion sur leurs terres.

Des cartes peuvent aussi être accordées à des chasseurs extérieurs au village.

Bonne année à tous et à toutes.

Composition du bureau :

Président : Didier Chataing tel : 06 63 16 84 24

Trésorier : Jérôme Chataing

Trésorier adjoint : Michel Chouvy

Membre : Patrick Verdier

Epreuve de tir encadrée par la Société de
Chasse lors de la fête des associations

SAPEURS POMPIERS DE CHAS-CHAURIAT

Malgré une année 2021 avec un contexte sanitaire toujours aussi préoccupant, votre Centre de Première Intervention est resté opérationnel et ses sapeurs pompiers mobilisés.

Activité opérationnelle du Centre de Première Intervention (CPI 2) CHAS-CHAURIAT :

Cette année, le CPI 2 CHAS-CHAURIAT a réalisé 43 interventions se décomposant ainsi : 32 secours à personnes (malaise, accident, télé assistance, etc...), 5 feux, 6 interventions diverses (inondations, fuites de gaz, avis techniques, sécurité manifestation...).

Formation :

Le Sergent Chef Yoann DEBAILLEUX a validé son stage Chef d'agrès équipe incendie, ainsi que sa formation ACPRO (accompagnateur de proximité) permettant l'encadrement des FMPA du centre (manœuvre).

Grades :

Le Sergent Yoann DEBAILLEUX a été promu au grade de Sergent Chef.

Le Caporal Guillaume MOURGAND a été promu au grade de Caporal Chef.

Médaille :

Le Sergent Chef Yoann DEBAILLEUX a obtenu la médaille de bronze pour 10 ans de service.

Activité de l'Amicale des sapeurs pompiers CHAS - CHAURIAT

Le contexte sanitaire de cette année aura eu de nouveau raison des moments de partage et de convivialité organisés par notre amicale, et malheureusement, notre traditionnelle célébration de la Sainte Barbe, notre sainte patronne, symbole particulier de nos traditions et nos valeurs a dû être annulée.

L'ensemble des Sapeurs Pompiers de votre CPI ainsi que l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Chas-Chauriat vous remercient de l'accueil que vous leur avez réservé lors de leur passage pour la distribution de nos calendriers.

Malgré le contexte sanitaire de cette fin d'année, l'ensemble du Centre et l'Amicale vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année entourés de la présence ou de l'esprit de ceux qui vous sont chers et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.



Manœuvre incendie

RECRUTEMENT :

Le Centre de Première Intervention de Chauriat-Chas s'engage au quotidien, 24h/24 et 365 jours par an, pour la sécurité et la prévention de tous. C'est un service public de proximité. Mais saviez-vous que sans la participation active de nombreux volontaires, rien de tout cela ne serait possible.

En effet, l'effectif actuel est composé de 14 hommes et femmes, **tous volontaires. Idéalement 18 volontaires seraient nécessaires pour bien fonctionner** (astreinte, rotation des effectifs, absence temporaire). Régulièrement, des volontaires quittent le CPI pour rejoindre d'autres aventures personnelles ou professionnelles, ces départs sont toujours un défi pour le Centre, qui doit se réorganiser pour continuer d'assurer les missions qui lui sont confiées.

Comment rejoindre le CPI de Chauriat-Chas ?

Dans un premier temps prendre contact avec le Chef de centre l'Adjudant-chef Thierry Boisseret. Cette première étape permet au postulant de connaître les modalités et déroulement du recrutement (montage et instruction du dossier, rendez vous médicaux, tests physiques et en conclusion de ce parcours la demi journée d'intégration). Débutera ensuite une formation initiale (incendie, secours à personnes, interventions diverses) pouvant être répartie sur 2 ans, selon les plannings fixés par le service formation du SDIS.

Les stages nécessitent un peu d'investissement personnel, mais tout comme l'engagement au sein des sapeurs-pompiers. Une fois les stages initiaux réalisés, et validés, le départ en intervention est possible.

Chaque sapeur-pompier participe alors à toutes les activités courantes du centre, notamment aux exercices réalisés chaque mois, qui contribuent à la formation de l'effectif, au perfectionnement des techniques, et à la cohésion de l'ensemble, qui est sa première force.

Le volontariat chez les sapeurs-pompiers est accessible dès l'âge de 16 ans et sans diplôme.

Faire le choix de devenir sapeur-pompier volontaire est un engagement citoyen basé sur le volontariat.

Alors si vous êtes intéressé n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour avoir plus d'informations.

LES CRINS DE LIBERTÉ



Composition du bureau :

Présidente : Jesahel Juignet 06 68 26 19 74

- juignetjesa@hotmail.com

Secrétaire : Cécile Boyer

Trésorière : Mélanie Martin

Les membres de l'équipe des crins de liberté vous souhaitent à tous une très bonne année 2022.

Notre refuge a connu une année de bouleversements en 2021 dans sa gestion des pâtures avec la perte de terrains et l'achat d'un nouveau refuge, dans l'accueil et le placement des chevaux avec 26 entrées et 29 départs en famille, et dans ses manifestations avec son

entrée au sein des Fêt'arts du fort et sa participation aux fêtes du village.

Suite à la conjoncture actuelle, nous n'avons jamais autant été sollicités par les demandes de prises en charge. Sur notre commune, sont hébergés les plus fragiles et les plus vieux chevaux du refuge, nos deux doyens ayant cette année 30 et 35 ans.

L'année 2022 s'annoncent difficile pour nous car nous n'aurons pas la capacité d'accueillir toutes les demandes de prise en charge faute de terrain et de moyen, mais nous ferons tout pour refuser le moins de chevaux possible.

Si vous souhaitez nous soutenir dans nos actions, adhésions et dons sont déductibles de vos impôts.

Vous pouvez nous suivre sur nos pages Facebook, Instagram ou sur notre site lescrinsdeliberte.fr.

FOYER RURAL



Composition du bureau :

Présidente : Alice Chalard 04 73 73 78 63

Vice-présidente : Chantal Vieilly

Trésorière : Mathilde Bonnet

Secrétaire : Geoffroy Chalard

L'équipe du foyer vous présente ses vœux pour 2022.

Pour la deuxième année nous avons reconduit nos concours pour Halloween et Noël. Nous avons eu 7 participants pour Halloween et 5 participants pour Noël.

Les trois premiers ont reçu des bons cadeaux chez « folies sucrées », à la librairie « il était une fois » et chez « Oika ».

Pour le concours d'illuminations nous avons fait le choix d'avoir un seul gagnant: Mr ALVERGNAS route de Tinlhat qui a reçu un bon d'achat à la « foir'fouille ».

Nous remercions les participants des deux concours ainsi que tous les bénévoles qui nous ont aidés lors de notre marché de Noël.

Notre vente annuelle de chocolats a très bien fonctionné et nous vous remercions de votre participation.

Pour l'année à venir nous espérons organiser Halloween (en présentiel si possible), notre marché de Noël, le concours d'illuminations où nous espérons vous voir plus nombreux à participer et notre vente de chocolats.



HISTOIRE(S) DES FÊTES À CHAS

FÊTE PATRONALE

Chaque premier dimanche de juillet c'est le retour de la fête patronale de Chas; la saint Martin d'été. L'origine de cette vieille tradition est la commémoration de l'élection de Saint Martin comme évêque de Tours, contre son gré, en 371.

Cette tradition a eu l'heur de déplaire à l'évêque Massillon qui écrivit ceci en 1738 :

« et sur ce qu'il nous a été représenté que contre l'usage de ce Diocèse on célèbre dans ladite paroisse deux fois par an la fête et solennité de S^t Martin patron, pour nous conformer à l'usage du Diocèse, et pour corriger les abus qui se commettent en la fête de S^t Martin d'Eté, nous supprimons la fête et solennité de ladite translation de S^t Martin le quatrième jour de juillet, laquelle nous défendons au vénérable curé de commander, et continuera pourtant d'en dire l'office et la messe à dévotion, sans obligation. Ordonnons que la célébration et solennité de ladite fête de S^t Martin patron de ladite église, sera à l'avenir fixée au onzième de novembre de chaque année, et sera la présente ordonnance lue au prône de la messe de paroisse pendant deux dimanches consécutifs, pour être exécutée selon la forme et teneur. »



Soit ! La fête patronale se fêtera donc en novembre

Article du *Petit Clermontois*, 23 novembre 1889

« Dimanche dernier, la petite commune de Chas célébrait sa fête patronale, dite de « la Saint-Martin-d'Hiver ».

Comme d'habitude, les jeunes gens s'étaient donnés rendez-vous au bal qui devait avoir lieu le soir. Grande fut leur déception en ne trouvant pas les danseuses au complet. Toutes les jeunes filles qui chantent à l'église, à part une ou deux exceptions, étaient restées à la maison. Sous peine d'être exclues du banc des chanteuses, M. le curé leur avait interdit d'aller au bal.

Heureusement toutes les demoiselles de Chas ne préfèrent

pas les cantiques qu'on apprend chez M. le curé au plaisir bien innocent que l'on trouve au bal. On s'est amusé sans les chanteuses et les danses se sont prolongées jusqu'à une heure très avancée. »



THÉÂTRE

Le dimanche 8 mai prochain à 20 h à la salle des fêtes, la compagnie DOMANI donnera une représentation de la pièce écrite par Sylvia Bruyant : « Pompes funèbres BEMOT ». Il s'agit d'un projet caritatif en faveur du centre Léon Berard de Lyon et destiné à acquérir du matériel pour réduire l'inconfort et la douleur des cancers pédiatriques.

Cette **comédie tous publics** nous plonge dans les coulisses des métiers du funéraire et nous confronte avec humour et dérision à notre propre rapport à la mort. C'est dans une petite commune rurale française que les pompes funèbres BÉMOT officient depuis 1902. Madame Christine BEMOT, quatrième génération, tente corps et âme de maintenir à flot l'entreprise familiale. Mais l'arrivée d'une stagiaire et les funérailles inattendues de la star de la chanson française vont profondément bouleverser le quotidien mortuaire de l'entreprise.



Rendez-vous 2022

- du 20 janvier au 19 février 2020 : recensement de la population
- 19 mars 2022 concours de belote
- 10 avril 2022 : 1^{er} tour des élections présidentielles
- 24 avril 2022 : 2^e tour des élections présidentielles
- 8 mai 2022 : cérémonie commémorative guerre de 14-18
- 8 mai 2022 : théâtre
- Mi mai : course d'orientation
- 12 juin 2022 : 1^{er} tour des élections législatives
- 19 juin 2022 : 2^e tour des élections législatives
- 2 juillet 2022 : fête patronale
- début Septembre : course d'orientation
- 10 septembre 2022 : fête des associations
- 29 octobre : Halloween
- 11 novembre 2022 : cérémonie commémorative guerre de 39-45
- 20 novembre 2022 : marché de Noël

D'autres événements pourront se rajouter, vous serez informés au fur et à mesure